Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 26 (1980)

Heft: 10

Anhang: [Nouvelles locales] : Lille, Mulhouse, Strasbourg

Autor: Voegeli, T. / Corbat, Charles / Keller, E.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LILLE



A la suite d'une nouvelle numération téléphonique pour téléphoner au Consulat de Suisse 28, place de la Gare 59043 Lille Cedex appelez le : (20) 06.46.07

APPEL

Aux sociétés suisses de l'arrondissement consulaire de Lille. Nous leur rappelons que le « Messager Suisse » est l'organe de diffusion de la Communauté des Suisses de France et qu'elles ont tout intérêt à communiquer directement à la Rédaction du M. S. leur calendrier et leurs activités. Pourquoi donc aucune nouvelle de leur part dans ce numéro

La Réd

Le Fonds fait front

Fonds de Solidarité des Suisses de l'étranger Gutenbergstr 6, CH 3011 Berne

MULHOUSE



Consulat de Suisse 19 a, rue du Sauvage B. P. 1027 68050 MULHOUSE CEDEX Tél.: (89) 45-32-12

Connaissance de la Suisse

Pour promouvoir une meilleure connaissance réciproque des communautés françaises et suisses, il a été créé à Mulhouse une « Association pour la promotion d'études et d'échanges franco-suisses ». Les régions très peuplées des deux côtés de la frontière franco-suisse connaissent une collaboration fructueuse à différents échelons, économique, industriel et administratif notamment. Mais pour vivre comme bons voisins, il ne faut pas se contenter de certaines structures comme par exemple des différents organes de coordination régionale. Les institutions politiques, économiques et sociales étant fort différentes entre les deux pays, leur connaissance approfondie est de grande importance pour une meilleure appréciation et compréhension mutuelle. Sans doute, les Suisses établis dans la région frontalière s'intéresseront aux activités de ladite association et l'un ou l'autre s'y inscrira comme membre bienfaiteur ou membre actif. Votre Consul pourra vous fournir tous les renseignements voulus.

Die grosse Bevölkerungsdichte in der nordwestschweizerischen Grensecke und in der französischen Nachbarschaft sowie die starken wirtschaftlichen Verflechtungen über die Grenze hinweg haben zu einer fruchtbaren Zusammenarbeit auf verschiedenen Ebenen geführt, namentlich im Bereiche des Wirtschaft, des Industrie und der Verwaltung. Man darf sich aber nicht mit der Schaffung gewisser Institutionen zufrieden geben, wie z.B. der verschiedenen Organe für Zusammenarbeit in der Regio. Die politischen, wirtschaftlichen und sozialen Strukturen Frankreichs und der Schweiz weisen grosse Unterschiede auf, auf deren Unkenntnis viele Voreingenommenheiten und Vorurteile zurückzuführen sind, die ihrerseits dem gutnachbarlichen Einvernehmen abträglich sind. Um zwischen Schweizern und Franzosen in der Grenzecke das gute Einvernehmen zu fördern, gilt es daher, die Verschiedenartigkeiten in den Institutionen des beiden Länder eingehend zu kennen. Um dieses gegenseitige Kennen und Verstehen zu fördern, ist im April 1980 in Mülhausen eine Vereinigung unter dem Titel

« Association pour la promotion d'études et d'échanges franco-suisses » ins Leben gerufen worden. Deren Tätigkeit sollte nicht zuletzt auch die in der Grenzecke ansässigen Landsleute interessieren. Sicher wird es sich der eine oder andere nicht nehmen lassen, der Vereinigung beizutreten. Der Unterzeichnete kann Ihnen die nähern Angaben vermitteln.

Votre Consul: T. Voegeli

Cercle Suisse de Mulhouse

Pour nous tous, l'excursion faite à l'occasion de notre fête nationale fut une réussite. Favorisés par un temps idéal, nous avons atteint les chutes du Rhin en empruntant, depuis la sortie de la France, la rive allemande très pittoresque. Un excellent repas fut servi à Stein am Rhein, admirable localité aux merveilleuses peintures murales. Au retour (Steckborn — Koblenz : confluent du Rhin et de l'Aar) nous avons profité d'un court arrêt à Wallbach.

Actuellement, nous préparons notre fête de fondation (10 novembre) et la fête de Noël (7.12.80)

Le Cercle, ayant dû quitter son local, nous serions reconnaissants à toute personne pouvant mettre à notre disposition une ou deux pièces aux meilleures conditions ou de nous signaler des locaux vides disponibles. Max d'Orelli, *Président*

Tél. 45.22.95

Musique d'Orelli

au service du client depuis 75 ans.

Pianos

« Le plus beau choix de l'Est »

Haute Fidélité spécialiste BO Disques - Instruments Partitions

> 2, place de la République 68100 MULHOUSE Té!.: (89) 45-22-95

SOCIETE SUISSE HELVETIA COLMAR 1869

Assemblée générale du 31 mai 1980

Notre assemblée générale a eu lieu le 31 mai 1980 à Colmar avec une trentaine de membres présents.

M. Walter Stierli qui a présidé notre Société avec compétence pendant 10 ans, ne désirant plus un renouvellement de son mandat, un nouveau comité fut élu par vôte secret. Voici le résultat :

Président: M. Emile Keller, Vice-Présidente: Mme Juliette Knoeri, Secrétaire: M. André Spiess, Trésorière: Mme Denise Keller, Assesseurs: Mmes K. Holder — J. Mock — G. Colombo.

M. Keller a exprimé à son prédécesseur, M. W. Stierli, au nom de la Société, ses remer-

ciements pour tout le travail accompli. L'après-midi se termina par un film sur le Canal du Rhône au Rhin.

Excursion à Vittel

Le 27 juillet 1980, un autocar des établissements Pauli a conduit les membres et amis de la Société suisse Helvetia de Colmar et des environs, sous la présidence de M. E. Keller, chez leurs compatriotes des Vosges. Après une pose café à Gérardmer, M. E Schmid, président des Suisses des Vosges, avec sa délégation, attendait les Colmariens à la gare de Vittel. Les retrouvailles étaient très cordiales, car le rendez-vous avait été donné il y a un an, lors de la visite des Vosgiens à Colmar le 1er aoùt 1979. La fête nationale 1980 a été organisée par les Suisses des Vosges et c'est grâce à eux que la piscine pré-olympique a pu être visitée. Après les violents orages et les pluies torrentielles de la nuit du samedi, St.-Pierre s'est montré indulgent toute la journée du dimanche et c'est dans l'après-midi, après un copieux repas servi au restaurant à l'Orée du Bois, que les deux sociétés ont visité l'hippodrome et le parc de Vittel. Suite à la collation du soir, tous se promettaient de se retrouver à une autre occasion, soit à Colmar, soit dans les Vosges.

Calendrier des activités : Fête de Noël le 13 décembre E. Keller, *Président*

Cercle suisse\de Belfort Appel du Trésorier :

Habitant maintenant Seppois-le-Bas, donc dans l'impossibilité de me déplacer aupès de chaque sociétaire pour le renouvellement des cartes de membre, je demande à tous ceux qui n'assistent pas aux réunions, assemblées ou sorties, de bien youloir régler le prix modique de la cotisation directement à mon adresse:

M. Maxime Devin 10, route de Bâle 68580 SEPPOIS-LE-BAS

en précisant le nom et l'adresse du membre. Rappel des cotisations 1980 :

Membre seul : F. 20.-Membre couple : F. 30.-

La cotisation est exigible à partir du mois de mars lors de l'assemblée générale.

Dorénavant, tout membre en retard de cotisation de plus de deux ans ne recevra plus les circulaires de la société ; en effet, le coût et l'envoi de celles-ci grèvent inutilement le budget du cercle.

Auusi, pour une bonne gestion de notre société, je vous saurais gré de vouloir vous acquitter de votre cotisation dès le mois de mars.

Comptant sur votre compréhension, je vous adresse mes meilleures salutations.

Maxime Devin, Trésorier

Si de nouveaux membres veulent se joindre à la grande famille du Cercle, le Comité et moi-même seont heureux de les accueillir parmi nous.

Charles Corbat, Président

STRASBOURG



Consulat de Suisse 7, rue Schiller 67000 STRASBOURG Tél.: 35.00.70

NANCY

La Société Suisse-France reprend ses belotes-lotos le 4 octobre à la Brasserie Sainte-Anne, 2, avenue Sainte-Anne à Laxou. Rappelons pour mémoire qu'une moitié des participants jouent à la belote, pendant que les autres jouent au loto ; un classement intervient tout au long de l'année qui permet aux plus fidèles de gagner des lots supplémentaires à la fin de la saison. Les soirées suivantes seront le 15 novembre et le 6 décembre

Une soirée de films suisses aura lieu le 18 ou le 25 octobre chez M. Paul Moré, 40, rue Lionnois. On notait malheureusement peu de participants à la projection de l'an passé et le comité insiste auprès de tous les Suisses du département sur la grande richesse documentaire de ces films fournis par l'Office National Suisse du Tourisme à Paris, en collaboration avec les Chemins de Fer Fédéraux.

La fête de Noël est fixée au 20 décembre à l'Européen, à Vandoeuvre.

Une fois de plus, nous lançons un appel pour que les Suisses de Nancy et des environs viennent prendre part à nos manifestations. Le président de la Société, M. Jean-Jacques Flückiger, Chemin des Sifflets, 54000 Nancy, tél. (8) 396.25.94, se tient à votre disposition pour tout renseignement.

Club Suisse Strasbourg

Avec le mois de mai vient la saison des asperges et, le 20, de nombreux membres se sont retrouvés « Au Bœuf » à Ittenheim pour y déguster de délicieuses asperges cueillies le matin-même, puis du jambon et des glaces.

Le dimanche 15 juin, un autocar emmenait une quarantaine de personnes retournant au pays pour visiter le Musée des Transports de Lucerne, musée très riche dont le planétarium, réalisation unique en son genre, a passionné petits et grands.

Pour fêter le retour au pays des Auslandschweizer, le soleil voulut être de la partie. Mais hélas après le repas, la pluie ne voulant pas manquer de nous saluer, une énorme averse rafraîchit tout le monde et tout spécialement l'une de nos dames qui fut particulièrement trempée, après avoir été presque perdue! Mais avec la bonne humeur, ce fut une très belle journée.

Le 5 juillet, un peu en avance à cause des congés, nous fêtions la commémoration du 1er août, au restaurant « l'Ancienne Douane » ; dans une chaleureuse ambiance et après avoir pris des forces avec la collation offerte par le club, chacun chanta de tout son cœur.

Jo

IMPORTANT

Hélas, c'est la vérité. Nos abonnés oublient de se mettre en ordre avec notre administration. Pour la bonne forme, nous vous rappelons le prix de notre abonnement onze nos par an F. 60. — (Ab. de soutien à partir de F. 65. —) et non de F. 50. — comme certains abonnés nous envoient par C.C.P., 12 273 27 Paris ou par chèque bancaire au nom du MESSAGER SUISSE. Merci à tous nos généreux donateurs.

Nouvel abonné : Prière de nous l'indiquer en spécifiant si vous n'êtes pas immatriculé auprès de votre consulat.

Changement d'adresse : Prière de nous indiquer en même temps l'ancienne et la nouvelle adresse.

Plusieurs de nos abonnés se plaignant de ne pas recevoir régulièrement le MESSAGER SUISSE, nous les prions de bien vouloir adresser leur réclamation à la poste de leur quartier.

Publicité: N'oubliez pas que nous touchons tous les foyers suisses établis en France, clientèle à ne pas négliger. Demandez nos tarifs.

LE MESSAGER SUISSE Siège social et Rédaction : 96, rue de Grenelle 75007 PARIS - Tél. : 544.68.41

Une Suissesse d'envergure internationale Mme Denise Bindschedler-Robert

Berne, une maison près de l'Aar. « Le quartier était tellement plus joli autrefois. Il est gâté maintenant par une série de grands bâtiments ». Coup d'œil nostalgique par la fenêtre. La personne qui me parle, Mme Denise Bindschedler-Robert a une vie fort remplie. Elle enseigne à l'Institut universitaire des Hautes Etudes internationales, à Genève. Elle est membre du Conseil exécutif du Comité international de la Croix-Rouge et membre du Conseil synodal de l'église catholique chrétienne. Elle est en outre juge à la Cour européenne des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Son mandat au sein de cet organe a été renouvelé en janvier dernier pour une durée de neuf ans.

Notre entretien débute sur la Cour européenne des Droits de l'Homme. Mme Bindschedler souligne un fait souvent mal compris concernant la fonction de cet organe. Il ne s'agit pas de redresser toutes les injustices qui se passent à l'intérieur d'un pays, mais de veiller à ce que les standards établis par la Convention européenne, en matière de droits de l'homme uniquement, soient respectés par les organes étatiques. Mme Bindschedler évoque ensuite avec un certain enthousiasme les séances à la cour : « les affaires se jugent dans une atmosphère détendue et objective. Il n'y a pas de préjugés nationalistes. La seule préoccupation est l'application correcte de la Convention européenne des Droits de l'Homme ».

« Capable » d'être juge

Mais comment devient-on juge à la Cour européenne ?

Mme Bindschedler sourit à ma question, par modestie peutêtre. Elle m'explique que chaque Etat membre du Conseil de l'Europe propose une liste de trois personnes qu'il estime capables de remplir ce poste. « C'est la seule condition formelle fixée par la Convention ». « La liberté de choix de l'assemblée consultative, qui procède ensuite à l'élection des juges, est évidemment, souligne mon interlocutrice, limitée puisque la liste émane des Gouvernements eux-mêmes ».

Mme Bindschedler, à la suite du récent décès de la représentante du Danemark, est la seule femme à la Cour européenne. En 1975, lors de sa première élection, c'était l'année de la femme. « Cela a peut-être eu une influence sur ma nomination. D'un point de vue personnel, j'espère que non car je ne voudrais pas être la femme alibi ».

Un dénominateur commun

Toutes les activités de Mme Bindschedler à Strasbourg, Genève ou Berne, semblent avoir un point commun : l'aspect humanitaire. « J'ai l'impression que cela est venu de soi-même. J'ai commencé par enseigner le droit international public après avoir travaillé dans ce domaine pendant 4 ans au Département politique fédéral. C'est au fond ma nomination comme membre du Comité

international de la Croix-Rouge qui m'a dirigée plus spécialement de ce côté-là. Bien que comme internationaliste et suisse, on soit presque nécessairement amené à se préoccuper de neutralité, par conséquent de droit humanitaire, des conflits armés, de la Croix-Rouge, etc. Ainsi, il v a une direction tout à fait naturelle. « Serait-ce un devoir pour la Suisse et les Suisses ? » Je considère que, par exemple, les activités de la Croix-Rouge sont en effet une mission tout à fait spécifique à la Suisse, Le Gouvernement est conscient de cette mission mais les Suisses n'en comprennent pas toujours suffisamment l'importance ».

Un pis-aller pour la paix

Notre entretien touche à sa fin. Un rayon de soleil illumine la pièce. Un beau jour. Quel monde souhaiter?

« Il faut bien se rendre compte que la pleine réalisation des droits de l'homme ne peut se faire que dans des régimes libéraux et démocratiques et qu'il y a une relation étroite entre ces deux ordres de valeurs. Je pense qu'il y a aussi un lien entre la paix et la réalisation des droits de l'homme. Mais lorsqu'un conflit éclate, il est important que le droit humanitaire - le droit de Genève - s'applique. Dans ce domaine, on peut désirer que le droit humanitaire, qui est un pis-aller, soit toujours mieux connu et compris. Il s'agit de le considérer non comme une protection de l'ennemi mais comme une protection de la personne humaine, de celui qui mis hors combat est tout simplement un être souffrant. On doit dépasser les obstacles psychologiques qui trop souvent s'opposent au respect du droit humanitaire et comprendre qu'ainsi on favorisera le retour à la paix ».